



Société :
Énergie de
SAINT-VINCENT



3 Actionnaires :
- Arkolia Énergies
- SDESM Énergies
- Énergie Partagée



Site internet :
ichyenergies.fr



Nombre d'éoliennes :
- 5



Puissance totale
indicative :
- 18 MW



Équivalence
(hors chauffage et
eau chaude sanitaire) :
- 44 741 personnes

Madame, Monsieur,

Nous arrivons aujourd'hui au terme des études de notre projet éolien sur le territoire de la commune d'Ichy.

Depuis trois ans, vous avez pu en suivre les principales étapes au travers des précédentes lettres d'informations et des permanences que nous avons réalisées en mairie d'Ichy.

Notre volonté a été depuis toujours, et est encore aujourd'hui, de vous associer à ce projet pour en faire un véritable projet de territoire. C'est pourquoi, au-delà de l'information, nous avons également réalisé un atelier de concertation auquel une vingtaine de personnes, habitants d'Ichy et des communes limitrophes ont participé en 2019. Qu'ils en soient remerciés.

Au travers des caractéristiques définitives du projet qui vous sont présentées dans les pages intérieures de cette lettre, nous avons cherché au maximum à prendre en compte vos avis et celui de vos élus.

Quatre semaines y seront encore spécifiquement consacrées :

du mardi 25 mai 2021
au samedi 19 juin 2021

Le détail de ce mois de concertation vous est présenté en dernière page de cette lettre. Nous resterons pleinement disponibles durant cette période pour répondre à vos questions et/ou vos remarques. Aussi, n'hésitez pas à réagir à travers les différents supports qui seront mis à votre disposition.

Nous vous remercions vivement pour votre intérêt et espérons pouvoir en discuter avec vous et recevoir vos observations lors de cette étape.

arkolia
ÉNERGIES



ÉNERGIE
PARTAGÉE

SDESM
énergies

Olivier Gobaut
Directeur Général
SDESM énergies

Olivier Berland
Réfèrent
Énergie Partagée

Antoine Jacob
Directeur Développement
Arkolia Énergies

UN PROJET QUI SE CONSTRUIT AU FIL DU TEMPS

Un projet qui se construit au fil du temps

Les premières études ont été initiées en 2017, les résultats des études ont permis de proposer plusieurs variantes d'implantation et de les proposer aux élus et à la population. Ainsi, les bureaux d'études, les services de l'Etat, les Elus et les habitants rencontrés, nous permettent de vous présenter un projet le plus adapté au territoire.

ÉTUDE ÉCOLOGIQUE



ÉTUDE PAYSAGÈRE



ÉTUDE ACOUSTIQUE



ÉTUDE DE VENT



Un projet concerté

Suite aux différents échanges avec la population locale, notamment lors de l'Atelier « Variantes » du 4 juillet 2019, nous avons fait évoluer le projet afin qu'il réponde au mieux aux attentes locales. La variante d'implantation des éoliennes retenue a fait l'objet localement d'un vaste consensus, nous avons ainsi décidé d'abandonner la deuxième variante malgré un potentiel de production et un nombre d'éoliennes supérieurs.

Une fois cette variante retenue, nous avons travaillé à une implantation intégrant au mieux les retours des habitants rencontrés lors de cet atelier, mais aussi lors des permanences d'information.

La variante définitive se compose de 5 éoliennes, dans un alignement NE/SO, parallèle à la route reliant Ichy à Obsonville.

Implantation des éoliennes



UN PROJET CITOYEN ET DES COLLECTIVITÉS

Ce projet a la spécificité d'avoir dans son actionnariat, aux côtés de la société ARKOLIA Energies (développeur et exploitant), la société d'économie mixte SDESM Energies, filiale du syndicat des énergies de Seine et Marne, ainsi que le mouvement national de l'énergie citoyenne Energie Partagée.

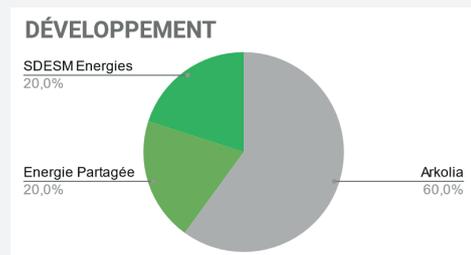
Comment fonctionne l'actionnariat dans une société de projet ?

Un projet éolien est un projet d'infrastructure porté par une société juridique spécifiquement créée pour le projet.

Dans le cadre du projet éolien d'Ichy, les statuts de la société ont été déposés au greffe de Melun en Janvier 2020 portant le nom de « Energie de Saint Vincent » avec les 3 actionnaires : Arkolia Energies, SDESM Energies et Energie Partagée.

Cette société ainsi créée lève les fonds nécessaires pour que le projet puisse voir le jour.

Ces fonds sont constitués :



- d'un capital social :

Ce capital, d'un montant fixe, permet de définir la répartition entre les actionnaires. Lorsque le projet sera en capacité de générer des bénéfices, une partie de ces bénéfices pourront être redistribués aux actionnaires sous forme de dividendes et selon la participation de chacun.

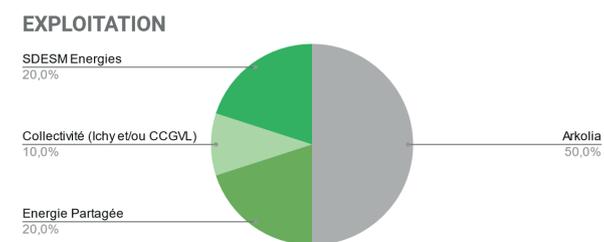
- de comptes courants d'associés (CCA) :

Ces comptes courants sont des prêts rémunérés des actionnaires de la société permettant de financer la phase de développement ainsi que les apports nécessaires en fonds propres pour construire le parc éolien.

- d'une dette bancaire :

Cette dette est un crédit bancaire long terme que la société est en capacité de contracter auprès d'un établissement bancaire. En règle générale, cette dette est de l'ordre de 80% du montant de l'investissement total à réaliser pour construire le parc éolien.

Ce projet a la spécificité d'avoir dans son actionnariat, aux côtés de la société ARKOLIA ÉNERGIES (développeur et exploitant), la société d'économie mixte SDESM Energies, filiale du syndicat des énergies de Seine et Marne, ainsi que le mouvement national de l'énergie citoyenne Energie Partagée.



Cette entrée au capital est une opportunité pour la collectivité locale d'intégrer la gouvernance du projet sur les enjeux à long terme et de maximiser les retombées économiques pour le territoire en phase d'exploitation.

Pour aller plus loin :

<https://energie-partagee.org/ressource/etude-retombees-eco-2/>

Témoignage de monsieur Jacques Pallas, Maire de la commune de St-Georges-sur-Arnon dans l'Indre :



« Notre parc éolien des Tilleuls génère des recettes importantes qui permettent de financer d'autres projets pour les communes (construction d'un éco-quartier, réalisation d'audits énergétiques...), de baisser les impôts locaux de 16% et de créer douze emplois permanents et non délocalisables pour la maintenance du parc éolien des Tilleuls et des parcs voisins. »

La Communauté de Communes du Pays d'Issoudun est actionnaire du parc éolien à hauteur de 15% du capital. La fiscalité ainsi que les retombées économiques directes (dividendes, intérêts de comptes courants) permettent de maximiser la rentabilité au profit du territoire.

Il est également possible pour les habitants du territoire de souscrire des actions chez Energie Partagée. En 4 ans, l'action est passée de 100 à 110€

Pour en savoir plus et découvrir quelques témoignages d'actionnaires citoyens d'Energie Partagée :

<https://energie-partagee.org/souscrire/etre-actionnaire/temoignages/>

Prochaines étapes du projet éolien d'Ichy à la suite de la concertation :

Dans la suite des permanences d'informations ayant déjà eues lieu en mai 2018 et mars 2019 et de l'atelier de concertation sur les variantes d'implantation du parc éolien ayant eu lieu le 4 juillet 2019, les porteurs du projet vous proposent un mois de concertation final qui s'étalera du mardi 25 mai 2021 au samedi 19 juin 2021.

Durant ce mois de concertation, il sera proposé aux habitants du territoire, plusieurs temps et outils pour pouvoir formuler leurs remarques :

- Du 25 mai au 19 juin 2021, un dossier de concertation du projet, comportant les cartes d'implantation, des photos montages du futur parc, les résultats des études faune-flore, acoustique et paysagère, sera mis à disposition du public sur le site internet : www.ichyenergies.fr
- Un dossier papier sera également disponible dans la salle communale d'Ichy pour consultation. Un registre d'observations, à remplir par qui le souhaitera, sera présent aux côtés du dossier de concertation du projet. Il sera également possible de transmettre vos remarques à l'adresse : projetichy@arkolia-energies.com

Ces documents seront consultables dans la salle communale d'ICHY:

le samedi 29 mai 2021 de 10h00 à 12h30,
le lundi 31 mai 2021 de 16h00 à 19h00,
le jeudi 3 juin 2021 de 16h00 à 19h00.

- Un atelier de Concertation autour des mesures d'accompagnement sera proposé le samedi 29 mai de 14h30 à 16h. Cet atelier abordera les mesures d'accompagnement que nous avons prévues au vu des recommandations formulées par les bureaux d'études et le conseil municipal d'Ichy. Elles porteront sur l'insertion paysagère, mais aussi sur des aides à la rénovation et performance énergétique des bâtiments municipaux et d'habitations de particuliers.

ATTENTION, COVID 19 oblige, la permanence et l'atelier de Concertation pourraient ne pouvoir se tenir « physiquement ». Dans un tel cas nous vous proposerions des solutions de conférences en ligne (numérique) aux mêmes heures, accessibles depuis internet ou par téléphone. Afin de parer à cette éventualité, nous vous remercions de nous communiquer votre adresse mail et/ou numéro de téléphone portable en nous envoyant un courriel à projetichy@arkolia-energies.com Nous pourrions ainsi vous communiquer les liens et numéros qui vous permettront de joindre cet atelier et cette permanence « en ligne ».

Enfin, les porteurs du projet envisagent de déposer le dossier d'autorisation auprès de la préfecture de région, dans le courant de l'été 2021.

A la suite de ce dépôt, ainsi qu'aux éventuels compléments apportés dans le cadre des échanges avec l'administration, une enquête publique officielle sera menée par un commissaire enquêteur dument mandaté par les services de la préfecture.

Nous souhaitons vous voir nombreux lors de ces prochains temps d'échanges, d'information et de concertation.

